

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2022

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le vingt-neuf juin deux Mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	9	
- votants :	9	
Convocation en date du :		Présents : BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FOUGERE Gilbert, FORISSIER Johan, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain
24 juin 2022		
Affichée le :		Absents excusés : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BONNEFOND Vincent, RODAMEL Karine, TISSEUR Fabienne Secrétaire de séance élu : FORISSIER Johan
24 juin 2022		

N° 2022D505	RENOVATION DE L'ÉPICERIE : APPROBATION DU PROJET ET MISSION D'ARCHITECTURE INTERIEURE
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'Épicerie. Ce projet a pour objectif :

- de rénover le bâtiment actuel en rapport avec les usagers et leurs besoins
- de conserver une offre commerciale diversifiée (regroupement de la boucherie et de l'épicerie)
- de maintenir la vie économique

Pour mener à bien l'ensemble de l'opération, une assistance technique et administrative est nécessaire à la Commune. Monsieur le Maire propose ainsi de confier à l'Architecte Marc CHOUVENC, une mission d'architecture intérieure.

Le contenu de cette mission sera précisé dans un contrat liant la Commune et l'Architecte Marc CHOUVENC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la proposition de l'Architecte Marc CHOUVENC, d'un montant représentant 13 % du coût HT des travaux de rénovation,

APPROUVE le projet de rénovation de l'Épicerie.

DECIDE de choisir l'Architecte Marc CHOUVENC pour assurer la mission d'architecture d'intérieure relative à l'opération de rénovation de l'Épicerie.

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'architecture d'intérieure et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans les limites des crédits inscrits au Budget.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires aux demandes d'autorisation du droit des sols, d'urbanisme et toutes les demandes administratives requises

ROZIER EN DONZY, le 27/07/2022
 Signé : le Maire, Didier BERNE

